



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairie de Cosnac, pendant 31 jours consécutifs, du 29 janvier 2018 au 28 février 2018 inclus, sur la demande d'autorisation présentée par la société BROSSON relative à la poursuite et à l'extension de l'exploitation d'une carrière de sable et de graviers située aux lieux-dits Les Roches Longues et Riaume à Cosnac (19360). La demande porte sur une superficie totale de 22 ha 62 a et 94 ca. La production moyenne serait de 70 000 t/an et la production maximale de 100 000 t/an, pour une durée d'exploitation de 30 ans.

Ce projet relève de la nomenclature des installations classées pour les rubriques suivantes :

Rubrique	Activité	Capacité	Régime
2510.1	Exploitation de carrière	Superficie : 22,6 ha Rythme de production moyen : 70 000 t/an Rythme de production maximal : 100 000 t/an	A
2515.1.c	Installation de traitement de produits minéraux	171,5 kW	D
2517	Station de transit de produits minéraux	7 000 m ²	D
1435	Station service	35 m ³	NC
2920	Installation de compression	10 kW	NC
4734	Stockage de produits pétroliers	10,2 t	NC

A (Autorisation), D (Déclaration) et NC (Non Classé)

Madame Karine Montintin, ingénieur conseil, expert judiciaire auprès de la Cour d'Appel de Limoges, a été désignée commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges.

Un exemplaire papier du dossier (comprenant notamment une étude d'impact, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale) et un registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairie de Cosnac, pendant la durée de l'enquête, du 29 janvier 2018 au 28 février 2018 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

- les lundi, mercredi et jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- le mardi de 8h à 12h
- le samedi de 9h à 12h

Le dossier sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture de la Corrèze – bureau de l'urbanisme et du cadre de vie (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 16h30).

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Cosnac,
- adresser ses observations et propositions par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Cosnac, siège de l'enquête (code postal : 19 360),
- adresser ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique relative au projet de la société BROSSON*).

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Cosnac pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

- le lundi 29 janvier 2018 de 9h à 12h,
- le lundi 5 février 2018 de 14h à 17h,
- le vendredi 16 février 2018 de 14h à 17h,
- le mercredi 21 février 2018 de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- le mercredi 28 février 2018 de 14h à 17h.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Cosnac,
- à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie),
- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la société BROSSON au 05 55 28 00 16.

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral sur la demande (autorisation assortie du respect de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, le dossier, l'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Tulle, le 7 JAN. 2018

Le préfet,

Pour le Préfet de la Corrèze
Et par délégation
Le Chef de Bureau

Armelé LE BRUN